Centre fédéral Migration

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 SEPTEMBRE 2017

Étranger en sa commune

A l'approche des élections communales du 14 octobre prochain, Myria consacre un court Myriadoc aux problèmes spécifiques rencontrées dans les communes. La commune est le premier et plus important guichet pour les citoyens, et remplit des fonctions essentielles pour les ressortissants étrangers dans le domaine de la protection internationale, du droit à la vie familiale, de la résidence pour raison de travail ou d'études, de la régularisation et de la nationalité.

La permanence juridique de Myria, ainsi que ses organisations partenaires, se heurte quotidiennement aux difficultés rencontrées par les étrangers: inertie, formalisme excessif, application différente des règles de commune à commune. Dans ce document, nous analysons une série de cas et formulons des recommandations pour améliorer certaines pratiques.

La loi devrait être la même pour tout le monde. Nous constatons malheureusement que son application sur le terrain peut varier selon la commune où l'étranger habite (et parfois même selon la personne qui le reçoit au guichet). Certaines administrations communales font des efforts importants et font preuve d'un vrai professionnalisme dans l'accueil des étrangers. Dans autres communes, les étrangers sont confrontés aux difficultés administratives importantes qui font obstacle à leurs projets et intégration.

Dans ce Myriadoc, Myria formule entre autres les recommandations suivantes auprès des communes:

- Faire délivrer un accusé de réception lors de la demande d'inscription
- Soumettre les procédures d'enregistrement des citoyens de l'UE à une étude d'efficacité
- Adopter des règlements clairs en matière de contrôle de résidence
- Fournir des formations spécifiques sur l'accès à la nationalités aux agents communaux

Nous espérons que ce travail pourra s'avérer utile pour toutes les communes. Myria reste à la disposition de toute commune souhaitant optimaliser son accueil et ses services en termes de respect de droits fondamentaux des étrangers.

Téléchargez le Myriadoc ici.

Ce Myriadoc est composé de différentes sections relatives aux communes dans le rapport annuel *Migration en Chiffres et en Droits 2018* paru en juin. Téléchargez le rapport annuel ici.

Le Centre fédéral migration est un organisme public indépendant doté de trois missions légales : l'information des pouvoirs publics sur l'ampleur et la nature des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la stimulation de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Il est également la composante indépendante du mécanisme du Rapporteur national sur la traite des êtres humains. Le Centre fédéral Migration est l'un des deux organismes ayant hérité des compétences de l'ex-Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, avec Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances.

• PERSONNE DE CONTACT

Tom Kenis •– T +32 (0)2 212 30 62 **• M** +32 (0)475 91 18 03 **• tom.kenis@myria.be**